

«SODEBO – FAIS CE QU’IL TE PLAÎT !»»

Article 1 : Société organisatrice

La société SODEBO, Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé Z.I du District 85607 MONTAIGU CEDEX, immatriculée sous le numéro n° 547 350 249 RCS de La Roche Sur Yon (ci-après « la Société Organisatrice »), organise en France métropolitaine (Corse comprise) dans les stations-service ENI participantes, un jeu avec obligation d'achat intitulé «**SODEBO – FAIS CE QU'IL TE PLAIT !**» (ci-après "le Jeu") du 06/04/2018 au 13/05/2018 inclus.

Article 2 : Participants

Ce jeu avec obligation d'achat est proposé dans les stations-service ENI, dont la liste se trouve en Annexe 1.

La participation à ce jeu est ouverte aux seules personnes majeures résidant en France Métropolitaine, (Corse incluse) hors personnel des sociétés organisatrices et de leurs familles (conjoint, ascendants, descendants). En cas de litige, un justificatif de leur identité pourra être demandé. La participation à ce jeu est strictement nominative et doit se limiter à une seule participation par foyer (même nom, même adresse postale). Le joueur ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres participants.

Le participant s'engage à transmettre à la société organisatrice des informations exactes. Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions.

Article 3 : Durée

Le jeu se déroulera du 06/04/2018 au 13/05/2018 inclus.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le jeu ainsi que d'annuler ou différer la date du tirage au sort en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté. En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune indemnité ne saurait être réclamée à ce titre.

Article 4 : Support de jeu

Le Jeu «SODEBO – FAIS CE QU'IL TE PLAIT !» est annoncé dans les stations-service ENI, participants à l'opération, à l'échelle nationale, par des stops-rayons et des affiches.

Article 5 : Dotations

Le jeu est doté au plan national de :

- 192 enceintes sans Fil Bluetooth étanche Clip 2 coloris Noir JBL (Valeur commerciale unitaire approximative : 59.99€TTC)

Le lot ne pourra en aucun cas être échangé contre leur valeur en espèce ou contre tout autre lot.

Article 6 : Modalités de participation – Désignation des gagnants

Pour participer au jeu et peut-être gagner l'une des enceintes JBL mises en jeu mise en jeu (4 par stations-service ENI participantes), il vous suffit d'acheter simultanément deux (2) produits SODASO.



entre le 06/04/2018 et le 13/05/2018, et gratter la carte qui lui sera remise en caisse suite à cette achat. Si celle-ci est gagnante, le participant se verra remettre sa dotation directement en caisse sur présentation de la carte gagnante et du ticket de caisse justifiant ses achats. Le nombre de cartes qu'un participant peut obtenir est limité à un par client.

Article 7 : Fraudes

Toute falsification entraînera la nullité de la participation au jeu. La Société Organisatrice pourra procéder, à tout moment, à la vérification de l'identité des participants par tous les moyens qu'elle jugera utile

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du jeu ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination du gagnant.

Elle se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer de lot au fraudeur et/ou de le poursuivre devant les juridictions compétentes.

Article 8 : Echanges

La dotation est ni transmissible, ni échangeable contre d'autres objets ou d'autres prestations de services ou contre une quelconque contrepartie en numéraire.

La Société Organisatrice se réserve toutefois la possibilité de remplacer le lot par d'autres lots de valeur équivalente ou supérieure en cas d'événements indépendants de sa volonté qui rendraient impossible la délivrance du lot, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice

Article 9 : Responsabilité

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de toute modification quant à la nature de la dotation.

Article 10

Le simple fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement. Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché par la société organisatrice, sous contrôle de l'huissier de justice dépositaire du jeu et après son avis. Dans tous les cas, les contestations ne seront recevables que dans un délai d'1 mois après la clôture du jeu.

Article 12 - Règlement

Le règlement complet est déposé SEL A.T.I., Tricou, Imard, Renardet, Huissiers de Justice, sis au 60/62, rue du Maréchal Foch 78 000 Versailles, disponible gratuitement en écrivant au plus tard le 13/05/2018 (cachet de la Poste faisant foi) à l'adresse suivante : PMC – Opération SODEBO ENI – 56 rue de billancourt – 92100 Boulogne-Billancourt.



Remboursements des frais d'affranchissement de la demande de règlement (par l'envoi d'un timbre tarif lent base 20g) en écrivant avant le 13/05/2018 à l'adresse ci-dessus (cachet de la Poste faisant foi). Un remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Toute demande incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, envoyée à une autre adresse que celle susvisée ou reçue après le 13/05/2018 minuit (cachet de la Poste faisant foi) ne sera pas recevable.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la société organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 13 – Droit d'accès aux informations nominatives

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, le participant bénéficie d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui le concernent.

Le participant peut exercer ce droit à tout moment à l'adresse ci-dessous :

PMC – Opération SODEBO ENI – 56 rue de billancourt – 92100 Boulogne-Billancourt. Ces données sont destinées à la Société organisatrice, à la seule fin de satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées à une société prestataire pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du Jeu. Elles seront conservées uniquement pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales. Elles ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

